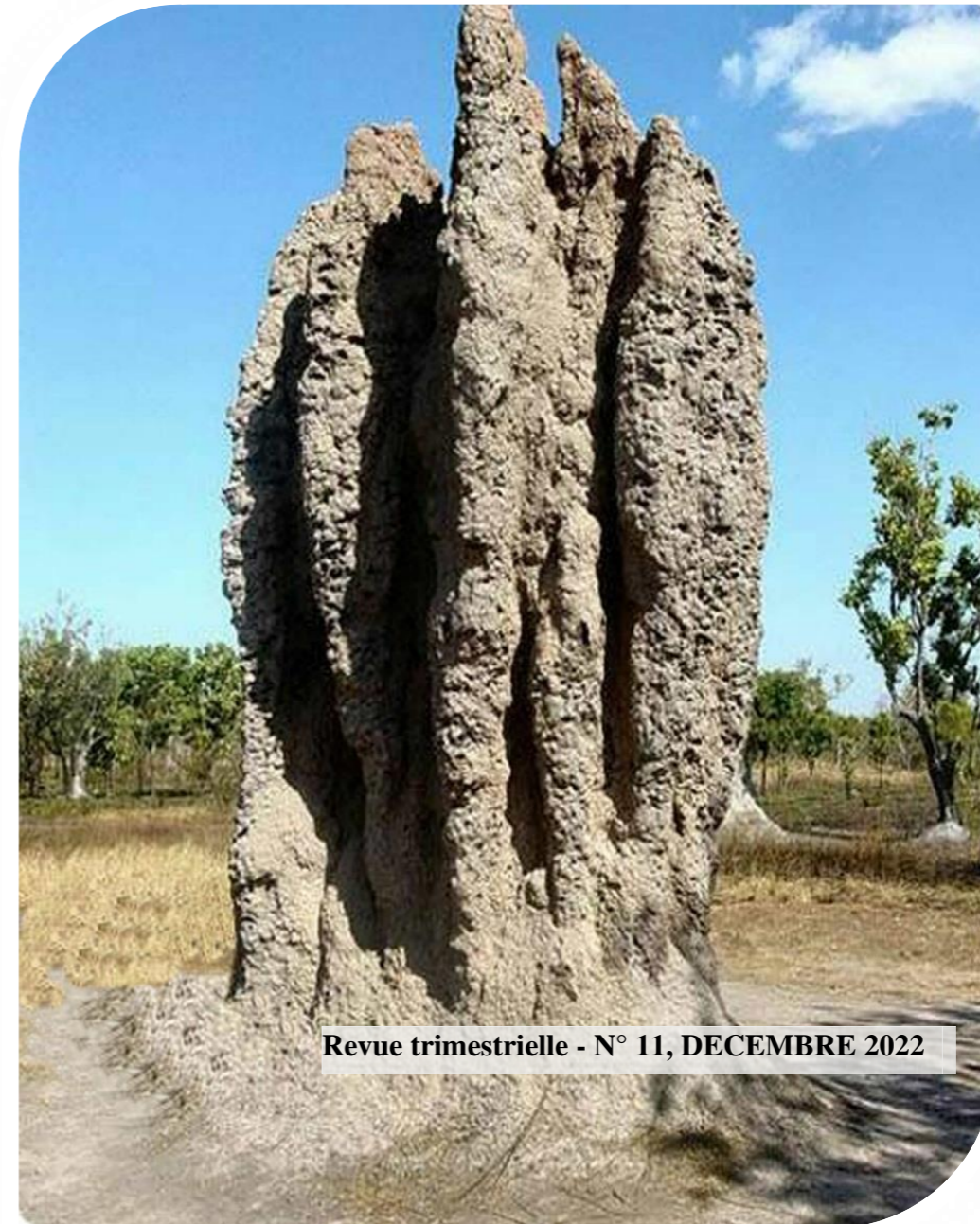


ISSN: 2617-4766

Đamá Nínau

REVUE INTERDISCIPLINAIRE
LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES



Revue trimestrielle - N° 11, DECEMBRE 2022

REVUE TRIMESTRIELLE - N° 11 | Đamá Nínau | REVUE INTERDISCIPLINAIRE LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Mise en page et Impression
IMPRIMERIE ST LOUIS

53, Rue N'ZARA Doulassamé Face Première Eglise Baptiste du TOGO
BP: 61536 / Tel Bureau: (228) 22 22 10 45 / Mobile : (228) 90 12 37 30
E-mail: imprimerie.stlouis@yahoo.fr

"Dama Ninao" est une revue scientifique interdisciplinaire qui accepte et publie tous les articles relevant des Lettres, Arts et Sciences Humaines. A cet effet, elle s'intéresse aux études et théories littéraires, linguistiques, sociologiques, philosophiques, anthropologiques et historico-géographiques. La Revue "Dama Ninao", entendu "L'Entente" en langue kabyè du Nord Togo, est créée dans l'intention de matérialiser la mondialisation ou la globalisation qui s'opère avec l'esprit d'équipe et d'échanges et la désuétude du monde autarcique. Le monde scientifique universitaire ne peut échapper à cet esprit d'équipe qui fonde un creuset où « le fer aiguisé le fer », les échanges se croisent, puis s'entremêlent pour aboutir à une reconstruction des connaissances scientifiques individuelles dans la collectivité.

La Revue Dama Ninao nous renvoie à la Civilisation de l'Universel du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor, qui prône la porosité des âmes avec l'acceptation de l'autre, de ce qu'il dispose d'utile pour mon avancement : sa civilisation, sa culture, sa langue ... Elle se fonde notamment sur la philosophie de Paul Ricœur qui préconise la perception de Soi-même comme un autre. Considérer soi-même comme un autre aux yeux de l'autre, nous amènerait à faire taire nos distensions et ressentiments afin de redimensionner notre espace, reconstruire notre histoire et notre société.

La Revue Dama Ninao s'est inspirée de la nature. Des insectes en miniature nous produisent de bels chefs-d'œuvre architecturaux, conjuguent leur génie créateur et leur force dans la patience et dans la tolérance. Ils créent des œuvres monumentales qui dépassent l'entendement humain, les termitières. A cet effet, la nature semble nous parler, nous guider, nous instruire dans le silence. Seules ces créations nous interpellent sans autant faire de nous des disciples. Comme la termitière qui, pour la plupart du temps, est une composante de maillons surgissant de la même matière, la Revue Dama Ninao se veut une termitière scientifique dont les enseignants-chercheurs en sont les maillons.

Au confluent de diverses sciences, la Revue Dama Ninao se propose de promouvoir la recherche scientifique et universitaire en impulsant le dialogue interdisciplinaire, le dialogue entre divers champs disciplinaires et divers contributeurs du monde universitaire.

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM

Université de Lomé

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication et rédacteur en chef :

Professeur TCHASSIM Koutchoukalo, Université de Lomé

Directeur de rédaction :

SILUE Lèfara (Maître de Conférences), Université Félix Houphouët Boigny

Comité Scientifique

Professeur Yaovi AKAKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Kodjona KADANGA, Université de Lomé (Togo), Professeur Xavier GARNIER, Université Paris 3 (France), Professeur Norbert VIGNONDE, Université de Bordeaux (France), Professeur Adama COULIBALY, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Pierre MEDEHOUEGNON, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Mamadou KANDJI, Université de Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Komla Messan NUBUKPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Amadou LY, Université de Cheikh Anta Diop (Sénégal), Professeur Kazaro TASSOU, Université de Lomé (Togo), Professeur Simon Agbeko AMEGBLEAME, Université de Lomé (Togo), Professeur Komlan Sélom GBANOU, Université de Calgary (Canada), Professeur Nicoué GAYIBOR, Université de Lomé (Togo), Professeur Alain-Joseph SISSAO, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso), Professeur Komla Essowè ESSIZEWA, Université de Lomé (Togo), Professeur Gneba KOKORA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Louis OBOU, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Professeur Ataféi PEWISSI, Université de Lomé (Togo).

Comité de lecture

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Université de Lomé (Togo), Professeur Okri Pascal TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Professeur Gbati NAPO, Université de Lomé (Togo), Professeur Didier AMELA, Université de Lomé (Togo), Professeur Komi KOUVON, Université de Lomé (Togo), Dr Komi BEGEDOU, Université de Lomé (Togo), Dr Koffi Dodzi NOUVLO, Dr Kpatimbi TYR, Université de Lomé (Togo), Dr Lèfara SILUE, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Dr Christian ADJASSOH, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire), Dr Bi Boli GOURE, Institut Polytechnique Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), Dr Moussa PARE, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Dr Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Université de Lomé (Togo), Dr Anoumou AMEKUDJI, Université de Lomé (Togo), Dr Raphaël YEBOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin).

Comité de rédaction

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Maître de Conférences, Lèfara SILUE, Maître de Conférences, Wonouvo GNAGNON, Assistant, DOUHADJI Kossi, doctorant, Université de Lomé.

Contact : revuedamaninao@gmail.com

LIGNE EDITORIALE DE LA REVUE DAMA NINAO

Dama Ninao est une revue scientifique internationale. Dans cette perspective, les textes que nous acceptons en français ou anglais sont sélectionnés par le comité scientifique et de lecture en raison de leur originalité, des intérêts qu'ils présentent aux plans africain et international et de leur rigueur scientifique. Les articles que notre revue publie doivent respecter les normes éditoriales suivantes :

La taille des articles

Volume : 10 à 15 pages ; interligne 1.5, police 12 pour le corps du texte et les courtes citations; police 11 pour les longues citations, Times New Roman, les références des citations doivent être incorporées dans le texte. Exemple : Guy Rocher (1968, p. 29), pas de référence en foot-notes à l'exception de quelques commentaires.

Ordre logique du texte

- Un **TITRE** en caractère d'imprimerie et en gras. Le titre ne doit pas être trop long ;
- Un **Résumé (Abstract)** de 8 lignes en français et anglais, en interligne simple, suivi de 6 Mots clés (Key-words)
- Une **Introduction** : elle doit avoir une problématique, une méthode et une structure.
- Un **Développement** : les articulations du développement du texte doivent-être titrées comme suit :
 - 1-Pour le **Titre** de la première section
 - 1-1-Pour le **Titre** de la première sous-section
 - 1-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section
 - 2- Pour le **Titre** de la deuxième section
 - 2-1-Pour le **Titre** de la première sous-section
 - 2-2- Pour le **Titre** de la deuxième sous-section
 - 3- Pour le **Titre** de la troisième section (si l'auteur de l'article le souhaite)
- Une **Conclusion** : elle doit être courte, précise et concise en mettant en relief l'authenticité des résultats de la recherche.

- **Bibliographie** (Mentionner uniquement les auteurs cités)

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :
NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication,
Zone Editeur.

Exemples:

-AMIN Samir (1996), *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

-BERGER Gaston (1967), *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

- DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151. (Pour les articles).

SOMMAIRE

❖ LETTRES ET LANGUES

1. LES JEUX DU TRAGIQUE DANS LA LITTÉRATURE NEGRO-AFRICAINE -----5
 BAWA Toti , Université ALASSANE OUATTARA (Côte d'Ivoire)
2. LA SYMBOLIQUE DES PERSONNAGES ANIMAUX DANS LE CONTE
 GOURO INTITULÉ LE CROCODILE, L'HYÈNE ET LE LIÈVRE ----- 21
 Dr GNESSOTÉ Dago Michel, Université F.H.B. (Côte d'Ivoire)
3. APPROCHE « AUTOBIOGRAPHICO-FICTIONNELLE » DE LA PROSE
 ROMANESQUE DE DANIEL LAWSON-BODY ----- 38
 GOLI Messan, Université de Lomé (Togo)
4. GLOBALISIERUNG UND BILDUNG TRANSNATIONALER
 IDENTITÄTEN. ÜBERLEGUNGEN ZU IDENTITÄTSFORMEN IM
 ZEITALTER DER MASSIVEN MIGRATIONSBEWEGUNGEN ----- 59
 HARAKAWA Massimlawè, Université de KARA (Togo)
 SEDOTE Acakpo Constant J., Université d'Abomey-Calavi (Bénin)
5. « ENJEUX DE L'ORALITÉ DANS LA LITTÉRATURE ÉCRITE :
 L'EXEMPLE DU PROVERBE DANS *PETIT BODIEL D'AMADOU
 HAMPATÉ BÂ*»----- 78
 KOUADIO Lucien Kouamé, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
6. LES REPRESENTATIONS DU FEU DANS L'ŒUVRE ROMANESQUE
 D'AYI KWEI ARMAH----- 95
 Dr. KOUAME Christ Baklé, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
7. TRANSFERT D'IMAGES ET INSTABILITÉ DISCURSIVE DANS
 QUELQUES ROMANS DE MARIE DARRIEUSSECQ ----- 114
 GORÉ Orphée, École Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
8. LE FEMINISME A L'AFRICAIN, OU EN SOMMES-NOUS ?----- 131
 Pr TCHASSIM Koutchoukalo , Université de Lomé (Togo)

9. **CONSTRUCTION ET TRANSMISSION DE LA MEMOIRE DE LA VIOLENCE DANS ALLAH N’EST PAS OBLIGE D’AHMADOU KOUROUMA** ----- 152
 TOTI AHIDJE Zahui Gondey, Université Alassane Ouattara (Côte d’Ivoire)
10. **L’ECRITURE FRAGMENTAIRE DANS DANS MONNE, OUTRAGE ET DEFIS D’AHMADOU KOUROUMA ET NOUR, 1947 DE JEAN-LUC RAHARIMANANA** ----- 170
 YAOU Hippolyte Florent, Université de Parakou (Bénin)
11. **JEAN-MARIE ADIAFFI ET LE GOUT DU BAROQUE : CAS DE LA CARTE D’IDENTITE.** ----- 186
 ZOGOYE Bawimotom, Université de Lomé (Togo)
- ❖ **SOCIOLOGIE - ANTHROPOLOGIE**
12. **MECANISMES DE GESTION DES CONFLITS SOCIAUX A LA GARE ROUTIERE DE COCODY RIVIERA III DANS LA COMMUNE D’ABIDJAN (COTE D’IVOIRE)**----- 200
 FALLE Landry Yves, Université Alassane Ouattara (Côte d’Ivoire)
 YAO Kouassi Angenor, Université Alassane Ouattara (Côte d’Ivoire)
13. **ENJEUX ET DEFIS DE L’INCLUSION FINANCIERE DES MICROS, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES INFORMELLES EN CÔTE D’IVOIRE** ----- 218
 Dr FOFANA Valoua, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d’Ivoire)
- ❖ **TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION ET ARTS**
14. **LA VILLE NUMERIQUE, QUELLE OPPORTUNITE POUR LA COTE-D’IVOIRE ?** 239
 N’GORAN Ahou Béatrice, Université F.H.B. (Côte d’Ivoire)
 KACOU Agnon Frédéric, Université F.H.B (Côte d’Ivoire)

**ENJEUX ET DEFIS DE L'INCLUSION FINANCIERE DES MICROS,
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES INFORMELLES EN CÔTE D'IVOIRE**

Dr Valoua FOFANA
Université Alassane Ouattara de Bouaké
f.valoua@uao.edu.ci

Résumé : Cet article étudie le processus d'inclusion financière du secteur informel. Les données empiriques essentiellement quantitatives ont été récoltées auprès d'un échantillon de 150 participants à l'aide des techniques par grappes et de convenance. L'analyse des résultats à l'aide de la démarche dialectique révèle une progression de la bancarisation du secteur et de l'accès aux prêts formels à la lumière du mobile Banking et à la politique de dématérialisation des services et produits financiers. L'intégration de ces activités au système formel demeure un défi, néanmoins, au regard des enjeux fiscaux liés à l'inscription au registre de commerce, à la déclaration des cotisations sociales et à la détention de compte contribuable.

Mots clés : Inclusion financière, secteur informel, finances numériques, Banque en ligne, épargne, crédits.

Abstract: This article studies the process of financial inclusion in the informal sector. Essentially quantitative empirical data were collected from a sample of 150 participants using cluster and convenience techniques. The analysis of the results using the dialectical approach reveals an increase in the banking of the sector and access to formal loans in the light of mobile banking and the policy of dematerialization of financial services and products. The integration of these activities into the formal system remains a challenge, however, in view of the tax issues related to registration in the commercial register, the declaration of social security contributions and the holding of a taxpayer account.

Keywords: Financial inclusion, informal sector, digital finance, online banking, savings, loans.

Introduction

Le secteur informel, selon une étude récente de la banque mondiale (Ohnsorge Franziska and Yu Shu, 2021, p.58), représente plus de 70 % de l'emploi total dans les économies émergentes et en développement et contribue à pratiquement un tiers du PIB. Faiblement industrialisées, les économies d'Afrique subsaharienne se caractérisent par la prégnance d'un large secteur informel hétérogène, constitué de petites entreprises faiblement capitalisées, souvent peu performantes, mais générant une bonne partie de l'activité économique et l'essentiel de l'emploi (Philippe De Vreyer et François Roubaud, 2013, p. 17).

A l'instar de ces pays, son importance dans l'économie ivoirienne se mesure tant par sa contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) que par sa capacité à générer de l'emploi. Cependant, la grande majorité des actifs de ce secteur exerce leurs emplois et vivent dans des conditions indécentes (Institut National de la Statistique et AFRISTAT, 2019, p. 70). Par ailleurs, en plus de constituer un obstacle à une allocation efficiente des facteurs de production (Stéphanie Treillet, 2013, p. 19-26), il prive les salariés de protection sociale, freine la croissance économique et réduit les recettes fiscales (Rafael La Porta et Andrei Shleifer, 2014, p. 109-126).

La recherche de solutions à cet ensemble de problèmes semble se trouver dans l'inclusion financière à laquelle de nombreux pays dont la Côte d'Ivoire et les organismes internationaux de développement accordent de plus en plus d'importance. Dans cette dynamique, l'État de Côte d'Ivoire a mis en place l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF) avec pour vision sur la période 2019-2024, l'accès responsable aux produits et services financiers des populations vulnérables et exclues, notamment les femmes, les jeunes, les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME), les personnes en zone rurale et les acteurs du secteur informel, avec un accent particulier sur la finance digitale (APIF-CI, 2018, p. 34). Avec pour mission de porter le taux national d'inclusion financière à 60% d'ici à 2024, contre 40% en 2017, un des objectifs de cette stratégie est de vulgariser les démarches

administratives de formalisation, de fiscalité, de formation professionnelle, de protection sociale et de financement mises en place par l'État pour encourager les acteurs du secteur informel à se formaliser (APIF-CI, op.cit.). Pour ce faire, des mécanismes ont été mis en place dont un projet dénommé « carte du commerçant » accompagné par un produit financier dénommé « crédit Soutrali » initié par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME en partenariat avec l'UNACOOPEC-CI⁴⁰ pour renforcer les activités des commerçant.e.s à travers un meilleur accès aux financements, une protection sociale adaptée, et une facilitation des échanges. Ainsi, de 2019 à 2021, 1.183 comptes ont été ouverts aux commerçant.e.s pour 1 515 032 013 FCFA de crédit octroyé avec un encours de 732 544 216 FCFA pour 972 dossiers de crédit (APIF-CI, 2022, p.17). A moyen terme, ces chiffres en disent long sur l'inefficacité de cette opération au regard de l'ampleur du secteur informel et particulièrement de la proportion du commerce informel dans l'économie ivoirienne.

A l'analyse, les mesures prises par les gouvernants pour booster l'inclusion financière semble profiter davantage aux institutions financières du fait des performances enregistrées ces deux dernières années alors que les populations ne réussissent pas à améliorer le niveau de leur revenu et de leur épargne. En effet, tandis que les secteurs des Banques, des Services Financiers Décentralisés (SFD) et des microfinances connaissent une augmentation de leurs encours entre 2017 et 2021, l'épargne moyenne des populations connaît une baisse sur la même période. Les chiffres ci-après en donnent un aperçu. Avec un encours de 7 517,3 milliards de FCFA en 2017 et 11 565,2 milliards de FCFA en 2020, le secteur des Banques et des SFD réalisent une croissance respective de 15,5% pour les banques et 13,1% pour les SFD quand les institutions de microfinance enregistrent une hausse de l'encours des dépôts de 28% sur la période de septembre 2020 à septembre 2021, renvoyant à un montant de 359,6 milliards de F CFA à fin septembre 2020 contre 460,5 milliards de

⁴⁰ Union Nationale des Coopéc de Cote d'Ivoire

F CFA à fin septembre 2021. Paradoxalement, l'épargne moyenne s'établit à 117 982 FCFA à fin septembre 2021 contre 169 219 F CFA à fin septembre 2020 (APIF-CI, op. cit). Si ces chiffres posent le problème de l'efficacité de la stratégie d'inclusion financière dans la lutte contre la pauvreté des populations de manière générale, la recherche d'éclairage sur la part des acteurs informels dans ce processus soulève un questionnement à la lumière de leurs pratiques financières. Comment ces travailleurs perçoivent-ils les institutions financières formelles ? Comment la stratégie d'inclusion financière procède-t-elle pour amener les opérateurs informels à s'approprier les services et produits financiers formels ? De par leurs habitudes et pratiques financières, ces activités et travailleurs informels parviennent-ils à leur inclusion financière, à se développer et/ou à se moderniser ? Au regard de ce questionnement, cette publication se propose d'examiner les interactions de l'inclusion financière avec les travailleurs informels et les Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) informelles. Pour ce faire, une démarche méthodologique s'impose.

1. Méthodologie

1.1. Zones d'étude

Notre recherche est réalisée à Abidjan, capitale économique de Côte d'Ivoire. La collecte des données empiriques a lieu spécifiquement dans les centres commerciaux, les marchés et les gares routières des communes d'Abobo, de Yopougon et d'Attécoubé où l'on enregistre les proportions les plus importantes d'unités informelles avec respectivement des taux de 24,8%, 21,1%, et 10,1% (Agence d'Études et de Promotion de l'Emploi, 2011).

1.2. Population cible et échantillonnage

Sans distinction de profession, de catégorie socioprofessionnelle et de sexe, les participant(e)s constitué.e.s d'employeurs, employés et travailleurs indépendants ont été sélectionné.e.s au travers de deux méthodes. A l'aide de la méthode dite par grappes les trois communes sont sélectionnées et constituées en grappes. A l'intérieur

de chaque grappe, un échantillon est ensuite prélevé en invoquant la méthode de convenance. Sur cette base, un total de 150 enquêtés ont fait l'objet d'étude. Constitué de chef d'unité de production ou de travailleurs indépendants et d'employé(e)s d'unité informelle, cet échantillon se décline en 60 enquêtés à Abobo, 57 à Yopougon et 33 à Attécoubé.

1.3. Matériel et collecte des données

La collecte des données s'est faite au travers d'un questionnaire constitué de 78 questions organisées en 5 sections. La première section concerne l'accès des enquêtés aux produits/services financiers et leur utilisation. La seconde aborde leur accès aux outils numériques, produits et services financiers numériques. La troisième section évalue l'impact de l'accès aux services et produits financiers sur les activités économiques. La quatrième la croissance des activités en lien avec leur inclusion financière et le processus d'intégration au système formel. Enfin, la cinquième section cerne les caractéristiques sociodémographiques des participant.e.s.

Au terme des enquêtes qui se sont déroulées exclusivement en face à face et selon le temps libre des enquêtés, les données empiriques recueillies ont été traitées et analysées par des procédés explicites dans la séquence suivante.

1.4. Méthode d'analyse des données

Les données quantitatives recueillies ont été traitées et analysées au travers du logiciel sphinx. Les tableaux et/ou graphiques obtenus ont fait l'objet d'analyse sociologique. Pour ce faire, nous avons invoqué l'approche dialectique. Par la notion d'holisme ou de totalité à laquelle est liée la dialectique, l'impact de l'inclusion financière sur les activités informelles et les conditions de vie socioéconomiques des opérateurs informels est évalué dans sa globalité en partant des processus historiques des comportements économiques et/ou financiers de ceux-ci.

2. Résultats

2-1. Accès aux produits et services financiers

Une condition préalable à l'inclusion financière est l'accès aux produits et services financiers au travers notamment de l'ouverture d'un compte dans un établissement financier. Cette section donne un aperçu de l'intérêt des établissements financiers formels pour les travailleurs informels. Le tableau ci-après nous donne une idée de la propension des opérateurs informels à obtenir un compte bancaire ou microfinance.

Tableau 1: Répartition des enquêté(e)s selon le type de compte en lien avec le type d'établissement financier

Type de compte	Type(s) d'établissement(s) financier(s)								TOTAL	
	Non réponse		Banque		Microfinance		Banque et microfinance			
	Eff.	Freq.	Eff.	Freq.	Eff.	Freq.	Eff.	Freq.	Eff.	Freq.
Compte particulier	0	0,0%	19	12,7%	18	12,0%	2	1,3%	39	26,0%
Compte professionnel	0	0,0%	15	10,0%	24	16,0%	4	2,7%	43	28,7%
Compte particulier et professionnel	0	0,0%	12	8,0%	16	10,7%	19	12,7%	47	31,3%
Pas de compte	21	14,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	21	14,0%
TOTAL	21	14,0%	46	30,7%	58	38,7%	25	16,7%	150	100%

Sources : Données issues de l'enquête de terrain (2022)

Sur l'ensemble des opérateurs informels interviewés, seuls 14% ne possèdent pas de comptes bancaires ou microfinances. Ce qui traduit une évolution du comportement financier des opérateurs du secteur informel. Sur les 86% d'ouverture de comptes bancaires et/ou de microfinances, les comptes dédiés exclusivement aux activités professionnelles enregistrent un taux de 28,7%. Nous sommes amené à penser sans risquer de nous tromper, que les finances formelles commencent à pénétrer la sphère informelle de l'économie ivoirienne. Sous réserve d'une analyse comparée, la finance informelle, quoiqu'elle détienne toujours une place hégémonique, passe pour ne plus être la seule alternative aux transactions financières des micros et petites entreprises informelles ainsi que de ceux qui en vivent. L'ouverture de comptes dans ces établissements financiers formels au

fonctionnement contraignant par cette catégorie de travailleurs et d'entreprises atypiques, à la faveur de l'inclusion financière, est un élément constitutif de l'atténuation des inégalités économiques. Au regard de la proportion des comptes bancaires (30,7%) qui se rapproche de celle des comptes microfinances (38,7%), l'accès de la population à l'étude aux services/produits financiers formels serait facilité par des mécanismes plus flexibles. Mais parviennent-ils à s'approprier ces services et produits financiers formels ? Cela nous amène à questionner la fréquence des versements sur les comptes.

Tableau 2: Ancienneté du compte corrélée à la fréquence de versement sur le compte

Ancienneté du compte	Fréquence de versement sur le compte										TOTAL	
	Non réponse		Souvent/Régulièrement		Parfois		Jamais		Rarement			
	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.
Non réponse	21	14%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	21	14%
Moins d'1 an	0	0,0%	11	7,3%	6	4,0%	3	2,0%	0	0,0%	20	13,3%
Entre 1 et 5 ans	0	0,0%	9	6,0%	29	19,3%	4	2,7%	5	3,3%	47	31,3%
Entre 5 et 10 ans	0	0,0%	9	6,0%	18	12,0%	5	3,3%	3	2,0%	35	23,3%
Plus de 10 ans	0	0%	9	6,0%	7	4,7%	1	0,7%	10	6,7%	27	18%
TOTAL	21	14,7%	38	25,3%	60	40,0%	13	8,7%	18	12,0%	150	100%

Sources: Données issues de l'enquête de terrain (2022)

Les données du tableau révèlent que les comptes les plus récents (moins d'un an) ne concernent que 13,3% des enquêtés. Il y a manifestement un intérêt pour les établissements financiers classiques au point où plus de 72% des comptes ouverts dans les banques et Microfinances par les enquêtés ont une ancienneté allant d'un à plus de 10 ans. En plus de la longévité, on constate que les comptes sont bien actifs. Ceux qui sont « souvent/régulièrement approvisionnés » et ceux qui le sont « parfois » cumulent un taux de 65,3%. Cela amène à soutenir que la méfiance à l'égard des institutions financières formelles est en train de disparaître dans les pratiques financières des micros et petits entrepreneurs informels. Si les micros et

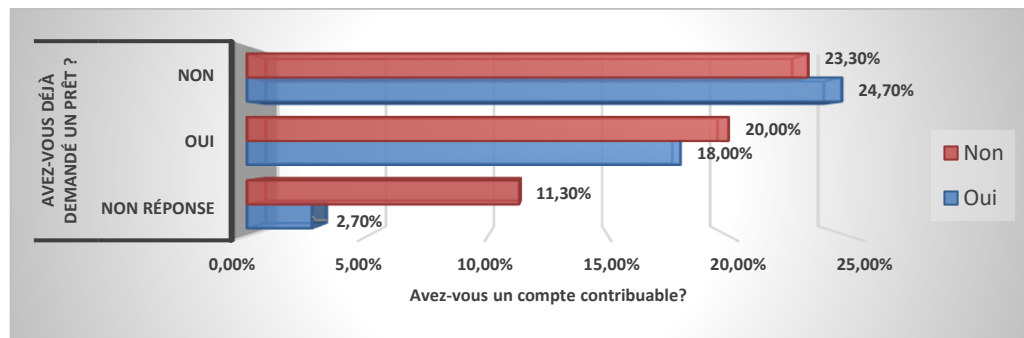
petites entreprises informelles et les travailleurs qui en vivent font l'effort de maintenir leurs comptes actifs, qu'en est-il de leur accès au financement formel ?

Tableau 3 : Demande et acceptation de financement formel

Acceptation de la demande	Avoir déjà demandé un prêt auprès de sa banque/Microfinance						TOTAL	
	Non réponse		Oui		Non		Eff.	Fréq.
	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.		
Non réponse	21	14,0%	0	0,0%	72	48,0%	93	62,0%
Oui	0	0,0%	37	24,7%	0	0,0%	37	24,7%
Non	0	0,0%	20	13,3%	0	0,0%	20	13,3%
TOTAL	21	14,0%	57	38,0%	72	48,0%	150	100%

Sources: **Données issues de l'enquête de terrain (2022)**

L'accès au financement formel est l'un des défis majeurs des micros et petites entreprises informelles. Ce tableau le confirme en mettant en exergue deux niveaux de lecture. Un premier niveau en lien avec la demande et un second avec l'acceptabilité du prêt par l'institution financière d'appartenance. Sur l'ensemble des enquêtés qui ont un compte, 38% contre 48% ont manifesté une demande de financement. S'il ressort que les micros et petites entreprises informelles et les travailleurs informels ne sont pas enclins aux prêts institutionnels, une note positive se dégage tout de même quant à l'acceptation des demandes. Sur l'ensemble des demandes formulées, 24,7% contre 13,3% sont accordées. Alors, bien que négligeable par rapport au nombre d'activités informelles et d'acteurs informels, cet écart traduit une percée en matière d'accès au financement surtout qu'il est difficile pour les institutions financières de répondre à la fois aux exigences réglementaires et à celles des MPME (micro, petite et moyenne entreprises) qui ne disposent généralement pas de connaissances et de ressources nécessaires pour se conformer aux conditions des banques/microfinances. Parmi ces conditions, figure la formalisation des activités reposant entre autre sur l'enregistrement de l'unité de production aux impôts.



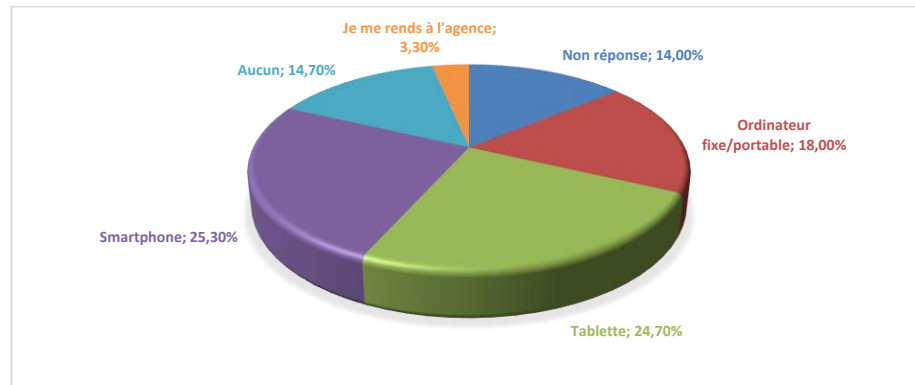
Graphique n°1 : Demande de prêt en lien avec déclaration fiscale d'existenc / Sources: Données issues de l'enquête de terrain (2022)

Si les ouvertures de comptes commencent à entrer dans les habitudes financières des opérateurs informels comme l'attestent les statistiques du tableau 1 avec un taux de 86%, la détention de numéro de compte contribuable pose problème par contre avec 45,3% de « oui » contre 54,7% de « non » et peut justifier le faible taux de demande de prêt (38%). Sans existence fiscale, les possibilités de ces entreprises d'accéder aux financements formels sont très limitées ; c'est pourquoi, elles ne se donnent plus la peine d'en faire la demande. Néanmoins, lorsque nous lisons ce graphique, en séparant ses composantes, nous nous rendons compte que parmi les demandeurs de financement formel, les détenteurs de comptes contributables sont moins nombreux (18%). Pendant ce temps, parmi ceux qui n'ont jamais manifesté le besoin de financement formel, les détenteurs de comptes contributables sont les plus nombreux avec un taux de 24,7% contre 23,3%. Il y a manifestement une contradiction. Il ressort de ces deux lectures verticales et horizontales une absence de corrélation entre la demande de prêts et la déclaration fiscale d'existence de l'activité. Alors, les arguments mettant au-devant la transformation des pratiques financières informelles des micros et petites entreprises au profit de la comptabilité publique par l'inclusion financière ne sont pas pertinents ici. Mais qu'en est-il des services financiers numériques.

2.2. Accès aux produits et services financiers numériques

L'un des éléments fondamentaux de l'inclusion financière réside dans l'accès des populations vulnérables, les travailleurs informels notamment, aux produits et

services financiers numériques. Cela nécessite avant tout la connaissance de ces outils et des aptitudes à les utiliser afin de répondre à la digitalisation des services et produits offerts par les établissements financiers. Le graphique ci-après nous en donne un aperçu.

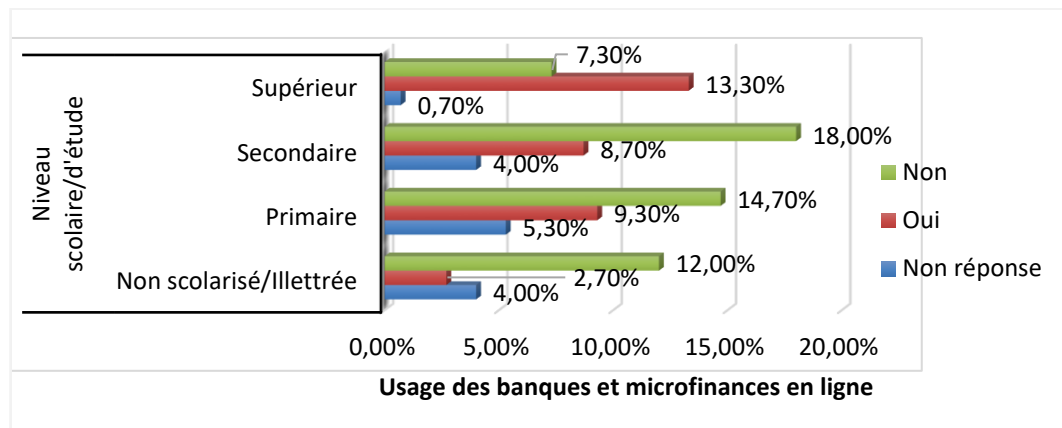


Graphique n°2 : Connaissance et usage d'outils numériques dans les transactions financières / Sources: Données issues de l'enquête de terrain (2022)

Selon les données du graphique, en dehors des 14% qui n'ont pas de compte, sur l'ensemble des acteurs informels qui en disposent, seulement 14,70% ne font aucunement usage des technologies numériques quand 3,30% préfèrent effectuer le déplacement en agence dans le cadre de leurs opérations. Cela revient à retenir que 68% des animateurs du secteur informel interrogés ont réussi à s'adapter au défi technologique dans le milieu des affaires. La dématérialisation des échanges commerciaux et monétaires les oblige, en effet, à s'ouvrir à ces nouvelles technologies qui leur donnent la possibilité de négocier avec des fournisseurs ou des clients, de recevoir des informations sur les prix et dernières tendances ou encore de transférer de l'argent et de recevoir des paiements.

Avec ce potentiel qu'ils ont de créer une dynamique positive pour le secteur informel, les outils numériques facilitent l'inclusion financière des populations concernées en leur permettant un libre accès à leur compte surtout pour les travailleurs qui pensent qu'il est difficile de quitter leurs activités pour se rendre dans une banque ou une agence de microfinance y patienter pendant un long moment avant d'effectuer leurs opérations. C'est le lieu pour nous d'approfondir notre réflexion en

essayant de cerner le degré de pénétration des services bancaires en ligne dans les pratiques financières. Ce graphique nous en dit un peu plus.



Graphique n°3 : Usage des services bancaires/microfinances en ligne / Sources: Données issues de l'enquête de terrain (2022)

Les travailleurs informels enquêtés ne sont pas favorables aux services financiers en ligne. Une analyse par niveau scolaire permet de s'apercevoir que seuls les acteurs de niveaux d'études supérieurs, bien qu'ils soient moins nombreux statistiquement, s'intéressent le plus à ces services en ligne avec un taux de 13,30% de « oui » contre 7,30% de « non ». Cela amène à dire que le niveau d'étude est très important en ce sens que l'accès aux services bancaires en ligne recommande de s'inscrire pour les services et les produits désirés, d'inscrire son numéro de carte de débit, et surtout de créer un nom d'utilisateur et un mot de passe sans oublier de lire et d'accepter les conditions. Dès lors il ne serait pas aisé pour celui qui ne sait pas lire et écrire d'y parvenir par soi-même. Par ailleurs, même ceux qui savent lire et écrire doivent avoir un certain niveau de connaissance pour comprendre le langage bancaire. Toutefois, en dehors des critères scolaires, d'autres facteurs non identifiés ici peuvent influencer le choix des travailleurs et entreprises informels. Le tableau ci-après nous situe davantage à cet effet.

Tableau 4 : Perception des services bancaires/Microfinances en ligne selon le niveau scolaire

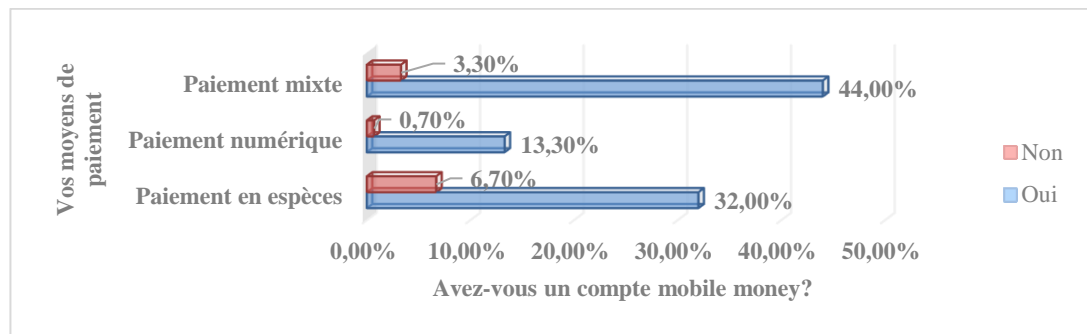
Opinion des enquêtés liés aux services digitaux	Niveau scolaire/d'étude								TOTAL	
	Non scolarisé/Illettrée		Primaire		Secondaire		Supérieur			
	Eff.	Freq.	Eff.	Freq.	Eff.	Freq.	Eff.	Freq.	Eff.	Freq.
Non réponse	6	4,0%	8	5,3%	6	4,0%	1	0,7%	21	14,0%
Méfiance liée à la cybercriminalité	2	1,3%	4	2,7%	9	6,0%	4	2,7%	19	12,7%
Gain de temps et d'argent	9	6,0%	20	13,3%	10	6,7%	16	10,7%	55	36,7%
Services limités pour les demandes de prêts ou crédits	2	1,3%	6	4,0%	7	4,7%	2	1,3%	17	11,3%
Services limités pour grands dépôts ou retraits	6	4,0%	4	2,7%	11	7,3%	5	3,3%	26	17,3%
Difficile accès aux comptes si connexion perturbée	2	1,3%	2	1,3%	2	1,3%	4	2,7%	10	6,7%
Accès illimité aux comptes	1	0,7%	0	0,0%	1	0,7%	0	0,0%	2	1,3%
TOTAL	28	18,7%	44	29,3%	46	30,7%	32	21,3%	150	100%

Sources : Données issues de l'enquête de terrain (2022)

Selon les données primaires du tableau, le recours aux produits et services financiers numériques présente des avantages en termes de gain de temps et d'argent (36%). Pendant ce temps 12% manifestent de la méfiance en évoquant les risques de cybercriminalité. Si la digitalisation des services et même des produits fournis par les banques et les microfinances semble une solution à l'inclusion financière des non-bancarisés, les statistiques présentées par ce tableau en sont une illustration. Il faut toutefois tenir compte, dans ce bond qualitatif, de certaines restrictions que n'ont pas manqué de soulever nos enquêtés.

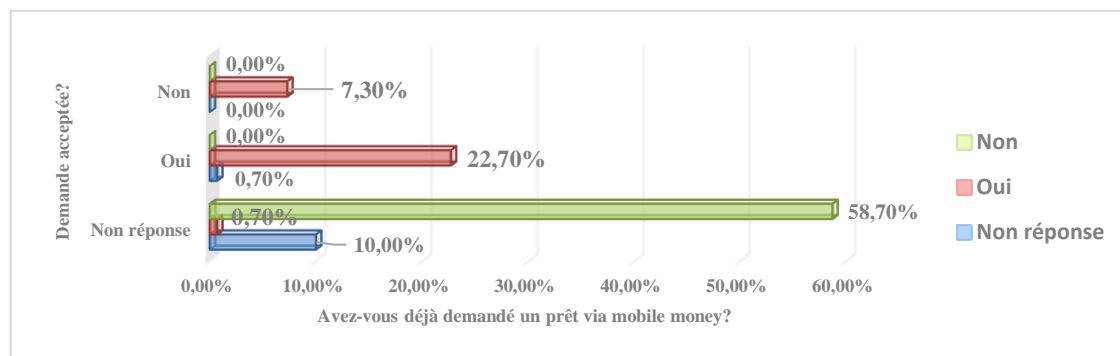
2.3. Produits/services financiers numériques et téléphone mobile

Connu sous l'appellation de Mobile Banking, la réalisation des opérations bancaires à partir du support « téléphone portable » ou un appareil relié à Internet est un dispositif à fort potentiel par le biais duquel les clients font des transactions de tous ordres.



Graphique n°4 : Usage des services bancaires/microfinances en ligne / Sources : Données issues de l'enquête de terrain (2022)

89,3% des personnes interrogées ont un compte mobile money. Toutefois, dans l'ensemble des moyens de paiements adoptés par les travailleurs, les micros, petites et moyennes entreprises informelles, il se trouve que les échanges financiers en espèces sont plus importants (38,7%) que ceux exclusivement numériques (14%). Ce qui traduit la persistance des échanges en espèces malgré la pénétration du mobile money. Néanmoins, ces deux modes de paiement se côtoient à hauteur de 47%. On serait ici face à une transition numérique dans un secteur marqué par l'argent liquide. Par ailleurs la présence de ces deux modes de paiement traduit la méfiance de certains acteurs quand on sait que le réseau n'est pas toujours fiable avec les risques de mauvaises manipulations et les frais de transactions d'une part et l'assurance d'avoir son argent à l'abri des vols surtout lors des déplacements pour les recouvrements ou les approvisionnements d'autre part. Mais au-delà de la dématérialisation des échanges commerciaux, le mobile money est un outil d'épargne et même d'accès à des micros prêts au profit des détenteurs de comptes mobiles.



Graphique n°5 : Usage des services bancaires/microfinances en ligne / Sources : Données issues de l'enquête de terrain (2022)

Si les transactions financières via le mobile money entrent dans les pratiques financières des acteurs informels et de leurs activités, ce n'est pas le cas pour ce qui concerne les prêts. Ceux qui ont déjà demandé un prêt via leurs comptes mobiles (30%) sont très peu nombreux comparés à ceux qui ne l'ont jamais fait (58,7%) ; mais le taux de demandes accordées (23,3%) est largement supérieur à celui des refus (7,3%). Comme on le voit, le mobile money se positionne comme un moyen non négligeable de faire progresser l'inclusion financière en se constituant en une source de financement pour les populations non bancarisées et à faible revenus. Ce qui, in fine, est essentiel à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques des populations concernées pourvu que ce crédit numérique contribue à l'augmentation des revenus. Le tableau suivant nous permet de le vérifier.

Tableau 5 : Accroissement du revenu en lien avec acceptation de la demande de prêt

Demande de prêt acceptée?	Niveau d'accroissement du revenu										TOTAL	
	Non réponse		Beaucoup		De manière considérable		Faiblement		Pas du tout			
	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.
Non réponse	114	76%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	114	76%
Oui	0	0,0%	7	4,7%	13	8,7%	10	6,7%	6	4,0%	36	24,0%
Non	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	114	76,0%	7	4,7%	13	8,7%	10	6,7%	6	4,0%	150	100%

Sources : Données issues de l'enquête de terrain (2022)

Les crédits accordés aux enquêtés a manifestement un impact positif sur leur revenu. On le constate dans le tableau avec seulement 4% des enquêtés dont le revenu

n'a connu aucun accroissement. En cumulant les taux de satisfaction relativement à l'accroissement du revenu, à des degrés divers, on enregistre plus de 20% sur l'ensemble des acteurs ayant reçu un prêt. Bien qu'ils soient moins d'un quart de l'échantillon enquêté, ces opérateurs informels nous apprennent ici que le mobile money n'est pas consacré qu'à l'usage personnel ou domestique ; il est utilisé également à des fins professionnelles. Au vu de cet impact positif, bien que modeste à ce stade, de la finance mobile sur la dynamique des activités informelles, n'est-ce pas le signe d'une avancée dans le débat sur la formalisation de ces activités ?

2.4. Inclusion financière et processus de formalisation du secteur informel

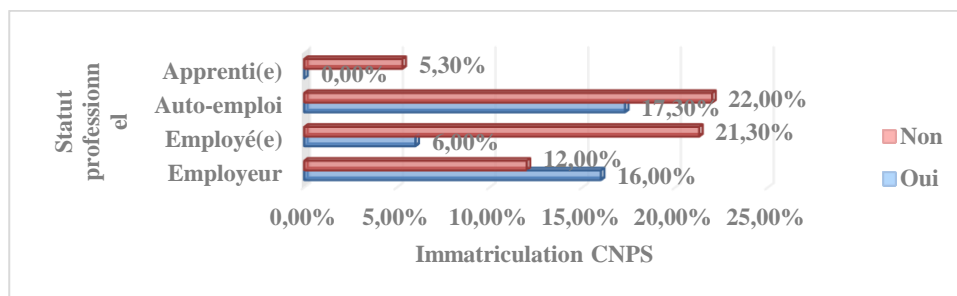
Avec les évolutions récentes de l'environnement économique qui a vu l'expansion des finances numériques tant au niveau des banques/Microfinances que de la téléphonie mobile, les lignes semblent bougées en faveur d'une formalisation progressive de l'économie informelle.

Tableau 5 : Existence fiscale en lien avec le type de compte

Avez-vous un compte contribuable?	Type de compte									
	Compte particulier		Compte professionnel		Compte particulier et professionnel		Pas de compte		TOTAL	
	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.	Eff.	Fréq.
Oui	17	11,3%	23	15,3%	24	16,0%	4	2,7%	68	45,3%
Non	22	14,7%	20	13,3%	23	15,3%	17	11,3%	82	54,7%
TOTAL	39	26,0%	43	28,7%	47	31,3%	21	14,0%	150	100%

Sources : Données issues de l'enquête de terrain (2022)

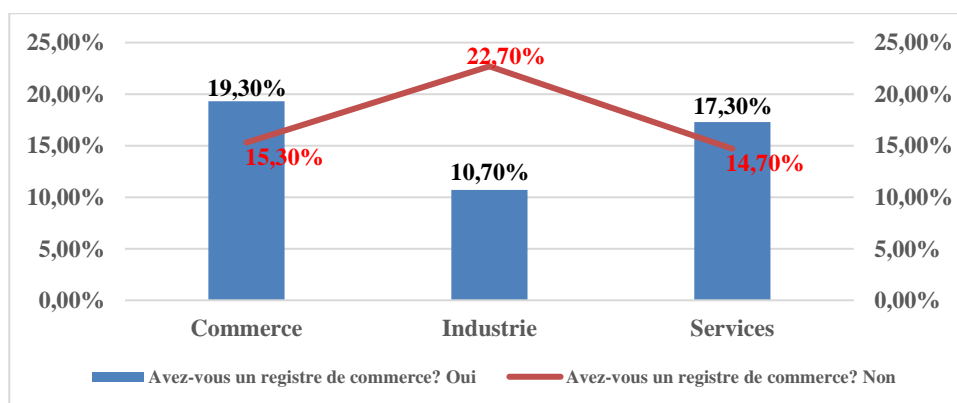
L'enquête montre, en effet, que plus de la moitié des participants reconnaît ne pas avoir de compte contribuable ; ils ne paient donc pas d'impôts. Néanmoins, certains promoteurs font figure de bon élève. Cette démarcation s'observe au niveau du type de compte. En effet, les taux de participation au fisc les plus élevés concernent les détenteurs de comptes mixtes et de comptes spécifiquement professionnels avec respectivement 16% et 15,3 %.



Graphique n°6 : Usage des services bancaires/microfinances en ligne / Sources : Données issues de l'enquête de terrain

(2022)

Plus de 60% des enquêtés ne sont pas encore enclins à l'immatriculation à la CNPS (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale). Une note positive se dégage tout de même dans ce graphique. 16% des employeurs ont une proportion de déclaration des cotisations sociales importante quand 12% n'y accordent aucun intérêt, soit un écart de 4 points. On retient de fait que les stratégies mises en place par la CNPS dans le sens de favoriser l'inclusion des travailleurs de l'économie informelle au système national de protection sociale, n'a d'écho favorable qu'auprès du segment supérieur de ce secteur. Celui-ci s'inscrit dans une dynamique transitoire de l'économie informelle vers l'économie formelle dont le registre de commerce constitue un élément fondamental.



Graphique n°6 : Usage des services bancaires/microfinances en ligne

Parmi les trois secteurs d'activités présentés ici, seul celui de l'industrie a manifestement un taux élevé de non-inscription au registre de commerce. En effet, depuis quelque temps, le projet d'identification biométrique des commerçants et

entrepreneurs est en phase d'exécution pour la constitution d'une base de données complète des acteurs du commerce et des commerçants. Connu sous le nom de **Fichier National des Commerçants et Entrepreneurs (FNCE)**, cet outil qui est un système d'identité électronique des acteurs du commerce et de cartographie des commerces, vient renforcer le Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM). On y voit une véritable opportunité pour l'élargissement de l'assiette fiscale, par ailleurs et une opportunité pour l'accès des commerçants qui en sont détenteurs au crédit auprès de l'Union National des Coopératives d'épargne et de Crédit de Côte d'Ivoire (UNACOOPECCI) sous réserve d'ouverture de comptes bancaires. On comprend donc, le taux élevé de commerçants (19,30%) immatriculés au registre de commerce comparativement aux activités de services (17,30%) et d'industrie (10,70%).

3. Discussions

3.1. Accès aux produits et services financiers

L'analyse des premiers résultats de nos enquêtes a révélé que les finances formelles avaient commencé à pénétrer la sphère informelle de l'économie ivoirienne et côtoie désormais la finance informelle hégémonique. Cette ouverture des finances formelles aux activités informelles sonne chez Michel Lelart (2005, p. 573) comme l'aboutissement des travaux sur le secteur informel. Au nombre de ces travaux, figurent les stratégies d'inclusion financière mises en œuvre dans les programmes de développement avec pour enjeux l'atténuation des inégalités économiques.

En outre, nous avons soutenu que la méfiance à l'égard des institutions formelles est en train de disparaître dans les pratiques financières des micros et petits entrepreneurs informels. Cette analyse rencontre l'adhésion des travaux de Hans Dieter Seibel (1996, pp. 97-114) selon lesquels malgré les insuffisances de nombreux programmes de crédit et de systèmes de garantie en l'endroit des micro-entrepreneurs..., des avancées sont à souligner dans le processus d'inclusion financière des travailleurs informels et leurs activités.

3.2. Accès aux produits et services financiers numériques

Nos résultats ont révélé que 68% des animateurs du secteur informel interrogés ont réussi à s'adapter au défi technologique dans leurs pratiques financières. Ces résultats s'alignent sur ceux de Jean-Philippe Berrou et Kevin Mellet (2020, p. 2) pour qui la diffusion rapide et massive du mobile en Afrique subsaharienne au cours des 10 dernières années, ouvre de nouvelles possibilités pour les entrepreneurs de l'informel. Mais, notre étude va plus en profondeur en mettant l'accent sur l'usage des objets connectés dans la gestion de leurs comptes bancaires et de microfinances. Tout en rejoignant notre étude sur ce point, les investigations de Alliance for Financial Inclusion menées en Angola, justifient l'utilité de la digitalisation des services bancaires. Toutefois, nous n'avons manqué de souligner que les échanges financiers en espèces restent toujours plus importants. Si les conclusions des travaux de Niamh Michail (2021) confirment cette dépendance à l'argent liquide chez les commerçants, ceux de NIAMH, Jean-Philippe Berrou et Kevin Mellet (2017, p. 11) ont émis une réserve pour dire que les mécanismes par lesquels les TIC peuvent venir en appui aux dynamiques entrepreneuriales informelles se heurtent à certaines limites et sont souvent fortement dépendant des spécificités sociales et structurelles propres aux contextes étudiés.

3.3. Produits/services financiers numériques et téléphone mobile

Les données empiriques de l'étude ont montré que le mobile money se positionne comme un moyen non négligeable pouvant faire progresser l'inclusion financière en se constituant en une source de financement pour les populations non bancarisées et à faible revenus. En corroborant nos résultats, les recherches de Aramé Awanis et al. (2022, p. 66) réalisés pour le compte de la GSMA se sont étendus sur d'autres profits en terme de prêts ou d'envois d'argent de l'étranger qu'il faut consolider selon Roger Peverelli et al. (2011, p. 190) par le développement, par les opérateurs mobiles, des réseaux de distribution à faibles coûts et la proposition des offres adaptées aux non-bancarisés.

3.4. Inclusion financière et processus de formalisation du secteur informel

Au regard de ces actions en faveur des acteurs informels, nous sommes arrivés à penser à une formalisation progressive de l'économie informelle. Sauf que cette formalisation n'est que parcellaire selon Philippe Adair (2020, p 57-72) qui trouve que l'impact des politiques de formalisation est modéré et plus prononcé pour la régularisation des entreprises que pour l'extension de la protection sociale des travailleurs. Cette approche de la formalisation est partagée voire approfondie par l'OIT (2016, p. 15) qui pense que la formalisation d'une entreprise et la gestion d'une entreprise formelle nécessitent d'importants investissements en temps comme en ressources financières. C'est pourquoi la plupart des PME ne respectent que partiellement la réglementation ou préfèrent même rester en dehors du cadre réglementaire.

Conclusion

L'impact de l'inclusion financière sur le secteur informel a été questionné tout au long de cette étude. A la lumière des pratiques financières des travailleurs informels et de leurs entreprises, il s'est agi de cerner un certain nombre de facteurs et de mécanismes par lesquels ils parviennent à leur développement et/ou modernisation. L'approche dialectique s'est prêtée à l'analyse et l'interprétations des résultats à cet effet. Si les ouvertures de comptes aussi bien personnels que professionnels commencent à entrer dans les habitudes financières des opérateurs informels, la détention de numéro de compte contribuable pose problème par contre car très peu sont les acteurs interrogés à en avoir. Cela a probablement été un élément justifiant le faible taux de demande de prêts formels. Néanmoins grâce au mobile Banking et à la politique de dématérialisation des échanges commerciaux, les travailleurs informels et leurs entreprises ont des possibilités d'accès à des micros crédits via leurs comptes mobiles money en plus de leur servir d'outil d'épargne.

Toutefois, la question de l'élargissement de l'assiette fiscale aux entreprises du secteur reste toujours un défi majeur pour l'administration fiscale. En outre, dans ces

activités, on enregistre moins déclaration des cotisations sociales excepté chez les employeurs. Néanmoins cela constitue une avancée au regard des stratégies mises en place par la CNPS dans le sens de favoriser la protection sociale de cette catégorie de travailleurs.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. ADAIR Philippe (2020), « Études d'impact des politiques de formalisation de l'informel : entreprises *versus* employés », [Mondes en développement](#), 190/2, p 57-72.
2. APIFCI (2018), *Stratégie nationale d'inclusion financière 2019-2024*, République de Côte d'Ivoire.
3. APIF-CI (2022), *Rapport annuel sur l'inclusion financière 2021*, Presses de l'Imprimerie Nationale de Côte d'Ivoire.
4. AWANIS Aramé et al. (2022), *Le point sur le secteur : Les services de mobile money dans le monde*, GSM Association Rapport 2022.
5. BERROU Jean-Philippe et MELLET Kevin (2017). *Les petites entreprises informelles africaines au défi des technologies numériques*. ffhalshs-02280434f.
6. BERROU J.-P. et MELLET K. (2020), « Une révolution mobile en Afrique subsaharienne ? », *Réseaux*, 219, p 125-138.
7. Berrou Jean-Philippe et Mellet Kevin (2017), *Les petites entreprises informelles africaines au défi des technologies numériques*, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02280434/document>.
8. DE VREYER Philippe et ROUBAUD François (Dir) (2013), [Les marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne](#), Marseille, IRD Editions.
9. Institut National de la Statistique et AFRISTAT. 2019. *Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017 : Rapport final*. Abidjan, Côte d'Ivoire et Bamako, Mali.
10. LA PORTA Rafael et SHLEIFER Andrei (2014), « Informality and Development », *Journal of Economic Perspectives*, 28, p. 109-126.
11. LELART Michel (2005), *De la finance informelle à la microfinance*, Paris, AUF, EAC.
12. NIAMH Michail (2021), *A la conquête du commerce informel en Afrique*, Africa CEO Forum/The Africa Financial Industry Summit, <https://www.theafricaceoforum.com/fr/ressources/a-la-conquete-du-commerce-informel-en-afrique> (consulté le 24/11/22).

13. OHNSORGE Franziska and YU Shu (2021). *The Long Shadow of Informality of Informality of Informality: Challenges and Policies*, Advance edition, World Bank Group.
14. OIT (2016), *La formalisation des PME dans les chaînes d'approvisionnement en Amérique latine : quel rôle jouent les entreprises multinationales ?* Note de synthèse thématique – La formalisation des entreprises, Genève.
15. PEVERELLI Roger et al. (2011). Réinventer les services financiers. Ce que les clients attendent des banques et des assurances, Pearson Education France, 311p.
16. SEIBEL HANS Dieter (1996). Finance formelle et informelle : stratégies de développement des systèmes locaux de financement. In: Tiers-Monde, tome 37, n°145. Le financement décentralisé. Pratiques et théories. pp. 97-114.
17. TREILLET Stéphanie (2013), « Changement de statut paradoxal du secteur informel dans la doctrine de la Banque mondiale. Des Politiques d'ajustement structurel aux Stratégies de réduction de la pauvreté », *Les Cahiers de l'Association Tiers-Monde*, 29, p. 19-26.